

# FICHE POLITIQUE

Le projet ValorisES est un projet de recherche-action dont l'objectif est de mettre en lumière les effets générés par les entreprises d'économie sociale ayant bénéficié des bourses à l'évaluation d'impact social.

Des effets qui font écho :

- aux **priorités politiques de la Wallonie**,
- mais aussi aux enjeux européens des politiques en matière d'économie sociale.

CETTE FICHE FAIT LE LIEN ENTRE LES EFFETS GÉNÉRÉS ET LES POLITIQUES RÉGIONALES, AFIN DE RÉAFFIRMER LA FINALITÉ SOCIALE ET LES SPÉCIFICITÉS DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE.

Plus d'informations sur la méthodologie dans la [fiche projet](#) et sur les résultats des évaluations dans la [fiche résultats](#).



## CHAPITRE 2.7

En lien avec le chapitre 2.7 de la DPR portant sur *Des dispositifs de formation personnalisés pour les travailleurs*, les évaluations montrent que les entreprises d'économie sociale contribuent à la **formation** et à l'**acquisition de compétences** des personnes en insertion socioprofessionnelle.

→ 59%

des répondant-es au questionnaire ont mentionné le fait que leur organisation permet bien au public-cible d'**acquérir des compétences**.



## CHAPITRE 21

En permettant à leurs parties prenantes de prendre conscience de certaines problématiques sociétales, de prendre à cœur les valeurs défendues par l'entreprise ou même de prendre part à un projet porteur de sens et de s'y engager, les entreprises d'économie sociale répondent au chapitre 21 de la DPR, sur *La démocratie et la citoyenneté*.



# valorises

## Des effets en lien avec les priorités politiques de la Wallonie

### DÉCLARATION POLITIQUE RÉGIONALE 2019 - 2024 (DPR)



#### CHAPITRE 2

En lien avec le chapitre 2 de la Déclaration Politique Régionale 2019-2024 (DPR), sur *La formation et l'accompagnement du travailleur en recherche d'emploi*, les évaluations d'impact social ont montré l'**impact des entreprises d'économie sociale en termes d'autonomie et d'émancipation**.

→ 57%

des répondant-es au questionnaire considèrent que leur entreprise d'économie sociale permet de développer l'**autonomie** et l'**émancipation** de leurs publics.



#### CHAPITRE 2.2

Les taxis sociaux contribuent au chapitre 2 de la DPR, et en particulier au chapitre 2.2, sur *L'accès aux soins de santé*, puisqu'ils permettent aux personnes isolées de se rendre à leurs rendez-vous médicaux.

→ 39%

des répondant-es au questionnaire ont mentionné que les services de leur entreprise permettent à leur public d'**accéder à la santé et au bien-être**.



#### CHAPITRE 2.4 & ARTICLE 23 CONSTITUTION

Les entreprises d'économie sociale ont un impact en lien avec le chapitre 2.4 de la DPR, *La prévention et la promotion de la santé*, via le recours aux organismes sociaux, à la mutuelle, à l'assurance hospitalisation, ou via des comportements alimentaires plus durables et salutaires.

→ 35%

des répondant-es au questionnaire soulignent l'**accès aux droits fondamentaux**

**L'importance de l'accès aux droits fondamentaux est également inscrite dans l'article 23 de la Constitution belge et portée par le portail de la cohésion sociale de la Région wallonne.**

### PLAN QUINQUENNAL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET POUR LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES

#### PLAN WALLON DE SORTIE DE LA PAUVRETÉ 2020-2024



Les entreprises d'économie sociale répondent au premier axe du Plan quinquennal, à savoir *Garantir l'accessibilité des services de la FWB et de l'offre des opérateurs partenaires aux personnes en situation de pauvreté*. La **lutte contre la pauvreté** est aussi l'objet du Plan wallon de sortie de la pauvreté 2020-2024.

#### → Prix réduits

Les évaluations d'impact social montrent que plusieurs entreprises cherchent à rendre accessibles leurs services et biens aux personnes qui en ont besoin, grâce à une **politique de prix bas**.

#### → Dynamique locale

Le premier axe du plan quinquennal qui couvre une dimension de renforcement de l'**ancrage territorial** des services est en lien avec les effets identifiés par plusieurs entreprises d'économie sociale mentionnant l'importance de l'ancrage local et des relations partenariales.

### PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE



En lien avec le quatrième axe du Plan de relance de la Wallonie (PRW), *Soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale*, l'évaluation d'impact social a démontré que les entreprises d'économie sociale ont des effets sur le **bien-être au travail**, l'**inclusion sociale** et le **lien social**.

### ALTERNATIVES WALLONIA



Les évaluations d'impact social contribuent à la mesure *Soutenir et renforcer les dispositifs structurels en économie sociale d'insertion* du plan Alternatif'ES Wallonia, en offrant la possibilité aux entreprises actives dans l'insertion de s'inscrire dans une **démarche d'amélioration continue** : leur offre de formation et d'accompagnement social devant s'inscrire en cohérence avec l'évolution de ces publics.

Par sa nature, le projet ValorisES répond à deux mesures transversales du plan stratégique **Alternatif'ES Wallonia** :

- **Créer une culture d'évaluation de l'impact social des entreprises d'économie sociale en Wallonie.**
- **Promouvoir et visibiliser l'économie sociale et coopérative en Wallonie.**

## Un enjeu qui dépasse les frontières régionales

Le cadre européen actuel soutient l'économie sociale dans le prolongement de son plan d'action pour l'économie sociale (2021) et formule des recommandations pour inciter les États membres à mettre en œuvre des stratégies de soutien à l'économie sociale (2023).

Dans ce contexte, la Wallonie s'est montrée avant-gardiste avec son plan stratégique Alternatif'ES Wallonia (2019-2024), qui a précédé les recommandations de la Commission européenne en matière de promotion de l'économie sociale. Ainsi, la **thématique de l'impact social et de son évaluation** se joue à un niveau qui dépasse les enjeux locaux.